DÉCISION DU CONSEIL
du 26 avril 2004
portant nomination d'un nouveau membre de la Commission des Communautés européennes

(2004/443/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 215, deuxième alinéa, considérant ce qui suit:

M. Michel BARNIER a démissioné de ses fonctions de membre de la Commission le 1er avril 2004. Il convient de le remplacer pour la durée de son mandat restant à courir,

DÉCIDE:

Article premier

M. Jacques BARROT est nommé membre de la Commission pour la période allant du 26 avril 2004 au 31 octobre 2004.

Article 2

La présente décision prend effet le 26 avril 2004.

Article 3

La présente décision est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Luxembourg, le 26 avril 2004.

Par le Conseil
Le président
B. COWEN